



COMMUNIQUÉ 033

CORONAVIRUS (COVID-19)

L'HÔTEL DE VILLE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

OUVERT À COMPTER DU 13 JUILLET 2020

Val-des-Monts, le 19 juin 2020 - Conformément au plan de déconfinement du gouvernement du Québec, la Municipalité de Val-des-Monts procèdera à une réouverture partielle de ses bureaux municipaux à compter du lundi 13 juillet 2020. L'accueil des citoyens et citoyennes s'effectuera dans un environnement sécuritaire adapté aux nouvelles normes sanitaires afin de protéger la population ainsi que le personnel.

La première étape de cette réouverture consiste à rendre uniquement accessible la réception principale de l'hôtel de ville, le comptoir du service de l'Environnement et de l'Urbanisme ainsi que celui du service des Finances, et ce, trois jours par semaine, soit les lundis, mercredis et jeudis. Tous les autres édifices municipaux demeureront fermés au grand public jusqu'à nouvel ordre.

LIMITER LES DÉPLACEMENTS AUTANT QUE POSSIBLE

Bien que celle-ci entame une réouverture de ses bureaux, la Municipalité de Val-des-Monts privilégie et recommande de continuer d'utiliser les services en ligne, les courriels et les appels téléphoniques dans la mesure du possible afin de réduire les risques de transmission du virus.

PROCÉDURE D'ACCUEIL

Les visiteurs devront se présenter à la porte principale de l'hôtel de ville (accessible à partir du stationnement situé à l'avant de l'édifice) où un préposé guidera les visiteurs.

Prenez note que toutes les autres portes de l'hôtel de ville demeureront fermées.

À leur arrivée, tous les visiteurs devront se désinfecter les mains et conserver une distance minimale de deux (2) mètres avec toute autre personne.

Les citoyens ne pourront circuler librement dans l'hôtel de ville ni utiliser le mobilier du hall d'entrée.

SERVICES MUNICIPAUX: SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Les services municipaux pourront accueillir des visiteurs. Cependant, pour rencontrer un employé de l'un de ces services, les gens seront dans l'obligation de prendre rendez-vous au préalable en téléphonant au 819-457-9400. L'ensemble des services municipaux continueront d'être dispensés aux citoyens et citoyennes par téléphone ou par courriel.

COUVRE-VISAGE REQUIS POUR LES RÉUNIONS

Certaines réunions pourront se tenir dans le respect de la distance de 2 mètres. La Municipalité de Val-des-Monts exigera de plus le port d'un couvre-visage par les visiteurs et le personnel à titre de mesure additionnelle de protection sanitaire.

Rappelons que le personnel municipal sera en poste durant les heures régulières pour répondre aux questions des citoyens :

Par téléphone : 819 457-9400

Par courriel : administration@val-des-monts.net

Formulaires de demandes en ligne : www.val-des-monts.net/formulaire/liste

La réouverture partielle se fera à compter du lundi 13 juillet 2020, 3 jours semaines, soit les lundis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 16 h 30.